



HAL
open science

IDS - Institut droit et santé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. IDS - Institut droit et santé. 2009, Université Paris Descartes. hceres-02031480

HAL Id: hceres-02031480

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02031480>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

Institut Droit et Santé (IDS)

de l'Université de Paris 5



Mars 2009



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation
Unité de recherche :
Institut Droit et Santé (IDS)
de l'Université de Paris 5



Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

mars 2009



Rapport d'évaluation



L'Unité de recherche :

Nom de l'unité : INSTITUT DROIT ET SANTE

Label demandé : EQUIPE D'ACCUEIL

N° si renouvellement :

Nom du directeur : Mme Anne LAUDE et M. Didier TABUTEAU

Université ou école principale : UNIVERSITE PARIS DESCARTES

Université de Paris 5

Autres établissements et organismes de rattachement :

Date(s) de la visite :

23 février 2009



Membres du comité d'évaluation

Président :

M. Henri LABAYLE, Université de Pau et des pays de l'Adour

Experts :

Mme Marie-Laure Moquet-Anger, Université de Rennes 1,

M. Jean-Louis BERGEL, Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3,

M. David DEROUSSIN, Université de Lyon 3,

M. Yann KEBRAT, Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3

Expert(s) représentant des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

Le CNU, contacté, n'a envoyé aucun représentant

Observateurs

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Hugues PÉRINET-MARQUET

Représentant(s) des organismes tutelles de l'unité :

Mme Simone BATEMAN



Rapport d'évaluation



1 • Présentation succincte de l'unité

- Effectif, dont enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, doctorants, techniciens et administratifs :
 - 12 dont 11 enseignants-chercheurs dont 4 PR en droit, 1 PR associé, 1 PAST, 7 doctorants, un chercheur contractuel, 24 élèves-avocats stagiaires du Barreau de Paris et un personnel administratif contractuel.
 - On notera la présence dans l'équipe d'un PR de médecine et d'un PR de pharmacie.
 - Un nombre important de membres extérieurs participent aux travaux de l'IDS, ce qui, au regard de son champ d'investigation, doit être souligné.
- Nombre de HDR, nombre de HDR encadrant des thèses :

Outre les PR précités, 2 MCF disposent de l'HDR. Pas d'indication fournie dans le rapport de présentation sur le nombre de personnes encadrant les thèses.
- Nombre de thèses soutenues et durée moyenne lors des 4 dernières années, nombre de thèses en cours :
 - 1 thèse soutenue, 7 thèses en cours (3 allocataires de recherche, un allocataire-moniteur, un assistant de justice, un ATER) le dernier doctorant est étranger sans financement spécial.
- Nombre de membres bénéficiant d'une PEDR : 1
- Nombre de publiants : 11 publiants au titre des enseignants-chercheurs et 12 publiants comme élèves-avocats stagiaires.

2 • Déroulement de l'évaluation

Le déroulement de l'évaluation a permis une mise au point sur les conditions de la création et les effectifs réels de l'unité. A l'examen du dossier nous avons observé qu'un certain nombre d'enseignants-chercheurs de la faculté de droit de Paris 5 n'étaient recensés dans aucune unité, spécialement des personnels connus pour leurs travaux en droit de la santé et qui étaient préalablement rattachés au Centre de droit Médical. Les directeurs de l'IDS ont précisé que cette unité a disparu depuis le dépôt des dossiers d'habilitation (septembre 2008) et qu'une partie de ses membres avaient entre temps rejoint l'équipe de l'IDS (les autres étant en détachement ou sur le point de partir à la retraite). D'autres enseignants-chercheurs qui avaient présidé à la création de l'institut ont décidé pour la nouvelle habilitation de rejoindre une autre équipe de la faculté de droit Paris 5 .

La présentation orale a également permis de faire apparaître le soutien de l'université de Paris 5 dans la création de cette équipe en novembre 2005 ainsi que son développement depuis ; particulièrement la volonté de créer une équipe pluridisciplinaire associant outre les juristes spécialisés en droit de la santé, des médecins et des pharmaciens.

Les échanges des membres de l'équipe avec le comité d'experts ont renforcé l'impression favorable ressortant du dossier, en particulier au vu des besoins de démarche pluridisciplinaire exprimée à cette occasion.



3 • Analyse globale de l'unité, de son évolution et de son positionnement local, régional et européen

L'Institut Droit et Santé de Paris 5 est une équipe récente, créée et reconnue par l'Université de Paris 5 en novembre 2005. Elle demande donc son évaluation en tant qu'équipe d'accueil.

Dès le départ elle a eu le soutien de son université. S'appuyant sur l'existant (Centre de droit médical), l'Université Paris 5 a souhaité profiter du fort potentiel dans les disciplines médicales et pharmaceutiques pour créer à Paris un centre pluridisciplinaire spécialisé dans le domaine de la santé.

Aujourd'hui l'IDS a pris position dans l'environnement local et régional, à titre d'exemple la convention entre l'institut et le barreau de Paris pour l'organisation de la formation continue des avocats de Paris en droit de la santé. Ses publications, organisations de colloques et conférences, son inscription dans des réseaux ainsi que sa participation à des travaux collectifs comme la Conférence nationale de Santé lui donnent toutefois un rayonnement autre que régional.

Il convient de souligner spécialement, outre l'autorité incontestable de ses deux co-directeurs, le travail de veille juridique bi-hebdomadaire et les numéros spéciaux de la revue Gazette du Palais. Depuis janvier 2006 l'équipe de l'IDS réalise une veille juridique en droit de la santé diffusée tous les quinze jours, gratuitement, à ses 4500 abonnés par voie électronique. Le nombre d'abonnés, dont les établissements de santé et les cabinets spécialisés, témoigne du dépassement régional de la réputation de l'unité. Il en va de même des numéros spéciaux de la Gazette du Palais consacrés aux préoccupations contemporaines et diverses du droit de la santé.

Par ailleurs l'ambition européenne de l'équipe est d'une certaine manière aussi affichée par la préparation du Code européen de la santé en lien avec d'autres juristes européens spécialistes en droit de la santé, dans le prolongement de l'adoption de la directive sur la mobilité des patients en Europe .

4 • Analyse équipe par équipe et par projet

En l'espace de trois ans , les résultats scientifiques de cette équipe témoignent de sa vivacité et de la qualité de la recherche sous l'impulsion de ses directeurs. La production est d'un très bon niveau et en quantité exemplaire pour une si jeune équipe .

En premier lieu on doit souligner la recherche de l'interdisciplinarité et la production de travaux particulièrement intéressants pour la communauté scientifique, universitaire ou non : qu'il s'agisse de la communauté médicale avec les contributions régulières dans le *Concours Médical*, de la communauté juridique avec la veille juridique en ligne, ou de la collectivité dans son ensemble comme le projet de création d'un Observatoire des Droits et Responsabilités des personnes en santé.

En second lieu on observe une très bonne adaptation aux évolutions de la demande et du contexte local, national et européen, comme en témoignent la collaboration avec l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, l'organisation à la demande de sociétés privées de formations spécialisées ainsi que les deux axes de recherche proposés pour la contrat quadriennal : recherches relatives aux droits des malades et recherches en droit européen de la santé .

Enfin, on soulignera l'intérêt d'une telle équipe au sein d'une Université pluridisciplinaire, composée de médecins et de pharmaciens. Lieu de rencontre, d'échanges et de travail, cette équipe constitue effectivement une équipe "d'accueil" au sens réel du terme pour ceux qui, universitaires ou praticiens, désirent élargir et approfondir leur connaissance.



5 • Analyse de la vie de l'unité

- En termes de management :

L'organisation de l'unité semble avoir connu quelques lourdeurs et redondances lors des trois premières années avec la mise en place d'un conseil scientifique de 36 personnes, d'un bureau composé des directeurs, d'un comité opérationnel de 8 personnes et d'un comité exécutif comprenant tous les membres de l'IDS. L'Institut envisage pour le futur contrat quadriennal une organisation plus réduite à la mesure de la taille de l'unité avec un conseil scientifique et un comité exécutif. On notera en particulier le comité scientifique composé de personnalités du monde scientifique et de différents milieux professionnels (haute administration et hôpitaux) attestant les ambitions de l'institut, l'excellence de ses travaux et la constitution d'un réseau .

- En termes de ressources humaines :

De petite taille, l'institut a su constituer un réseau de chercheurs et de collaborateurs du milieu professionnel qui constitue une plus-value indiscutable. On notera néanmoins le faible nombre de docteurs et doctorants, qui peut être justifié par la constitution récente de cette jeune équipe . La grande majorité des membres de l'équipe doit être considérée comme publiant (2 publications sur les 4 dernières années).

- En termes de moyens :

L'équipe semble être l'équipe la mieux lotie des équipes évaluées, en termes de locaux (rue des Saints Pères) comme en termes d'encadrement administratif.

- En termes de communication :

La politique de communication se traduit par la diffusion de la veille juridique en droit de la santé (4500 abonnés), l'organisation de nombreuses journées d'études et colloques et la publication sous diverses formes de ses travaux. Elle est incontestablement l'un des points forts de l'équipe.

6 • Conclusions

- Points forts :

- Excellence des travaux de l'équipe reconnue en droit de la santé,
- Axes de recherche innovants,
- Bonne politique de diffusion de la recherche et des connaissances,
- Recherches adossées à deux masters,
- Interdisciplinarité de l'équipe,
- Souci de faire participer les plus jeunes chercheurs à la vie de l'équipe,
- Bonne insertion dans l'environnement local avec la collaboration avec le Barreau de Paris et l'AP-HP.

- Points à améliorer :

- L'ouverture vers d'autres équipes, aussi bien les équipes de la faculté de droit de Paris 5 notamment du côté des publicistes et des financiers que les équipes de province avec lesquelles le réseau pourrait être valorisé,
- Les thèmes de recherche diversifiés.
- La politique d'encadrement doctoral constitue un point d'interrogation, à la fois du point de vue de l'encadrement et du point de vue de l'élargissement du recrutement.



– Recommandations :

- Poursuivre dans la voie de l'interdisciplinarité tout en préservant l'identité des juristes ;
- Encourager les inscriptions en thèse et promouvoir les jeunes chercheurs,
- Créer des liens avec les autres équipes universitaires spécialisées dans le même champ disciplinaire.

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
A	A	A	A+	A+

Le Président
Axel KAHN

Paris, le 28 avril 2009

DRED 09/n° 184

Monsieur Pierre GLORIEUX
Directeur de la section des unités de l'AERES
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie pour l'envoi du rapport du comité de visite concernant l'équipe d'accueil « Institut Droit et Santé » rattachée à mon établissement.

L'Université Paris Descartes abrite une faculté de droit et les trois facultés de biologie santé (médecine, pharmacie, odontologie). Elle a privilégié depuis plusieurs années le développement d'une formation et d'une recherche interdisciplinaire à l'interface entre le droit et la santé : le centre de recherche en Droit médical, non renouvelé du fait de la nomination de sa Directrice à la Cour de Cassation et l'Institut Droit et Santé. Ce dernier porte donc aujourd'hui toute cette activité et représente une priorité stratégique pour l'établissement.

L'Institut Droit et Santé participe à un Axe Thématique Prioritaire (ATP) de l'Université (Ethique, Droit et Santé) et joue un rôle très important dans la construction du PRES Université Paris Cité à travers l'un des axes principaux, la santé publique.

De ce fait l'Université accompagnera l'Institut Droit et Santé dans sa montée progressive en puissance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma meilleure considération.

Le Président de l'Université


Axel Kahn

**Réponse au rapport du comité de visite de l'Unité de recherche
Institut Droit et Santé**

Ce rapport permet de prendre un vrai recul et d'analyser objectivement les points abordés.

- Présentation succincte de l'Unité :

- Le chiffre de 24 élèves-avocats est un chiffre cumulé sur les 3 ans, en effet, les stagiaires élèves-avocats spécialisés en droit de la santé sont un nombre de 4 pour une période de 6 mois.

- L'effectif mentionné dans le dossier de présentation de l'équipe ne tient pas compte du retrait, après le dépôt du dossier, de la demande de renouvellement d'EA du centre de recherches en droit médical qui a conduit 1 MCF supplémentaire à nous rejoindre (Pierre Mazière).

- Le nombre de personnes encadrant actuellement des thèses au sein de l'équipe est de 6.

- Déroulement de l'évaluation :

S'agissant du centre de droit médical, cette unité a choisi de ne pas déposer de dossier de renouvellement d'EA et disparaîtra donc au terme du contrat quadriennal, fin 2009. La directrice du Centre de droit médical, Mme Dreifus-Netter a intégré la magistrature mi-janvier 2009.


- Analyse de la vie de l'Unité :

- En termes de ressources humaines :

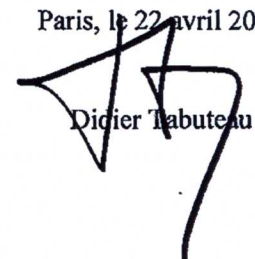
S'agissant du faible effectif de doctorant, celui-ci s'explique à la fois en raison de la création récente de la structure et par le fait que le master recherche en droit de la santé n'a été créé qu'à mi-parcours du contrat quadriennal en cours. L'équipe étant désormais adossée à trois masters qui seront de manière indifférenciée des masters Recherche et Professionnel, cela devrait se traduire par un élargissement du recrutement. Par ailleurs, l'association de l'Ecole doctorale de rattachement de l'équipe, au réseau doctoral de l'EHESP devrait également élargir la capacité de recrutement. Depuis le dépôt du dossier de présentation, 3 doctorants issus de l'EHESP sont d'ores et déjà venus s'adjoindre à l'effectif initial des doctorants.

- En termes de moyens :

La superficie de locaux dont dispose l'équipe impose une gestion particulièrement rigoureuse de l'occupation.


Anne Laude

Paris, le 22 avril 2009


Didier Tabuteau